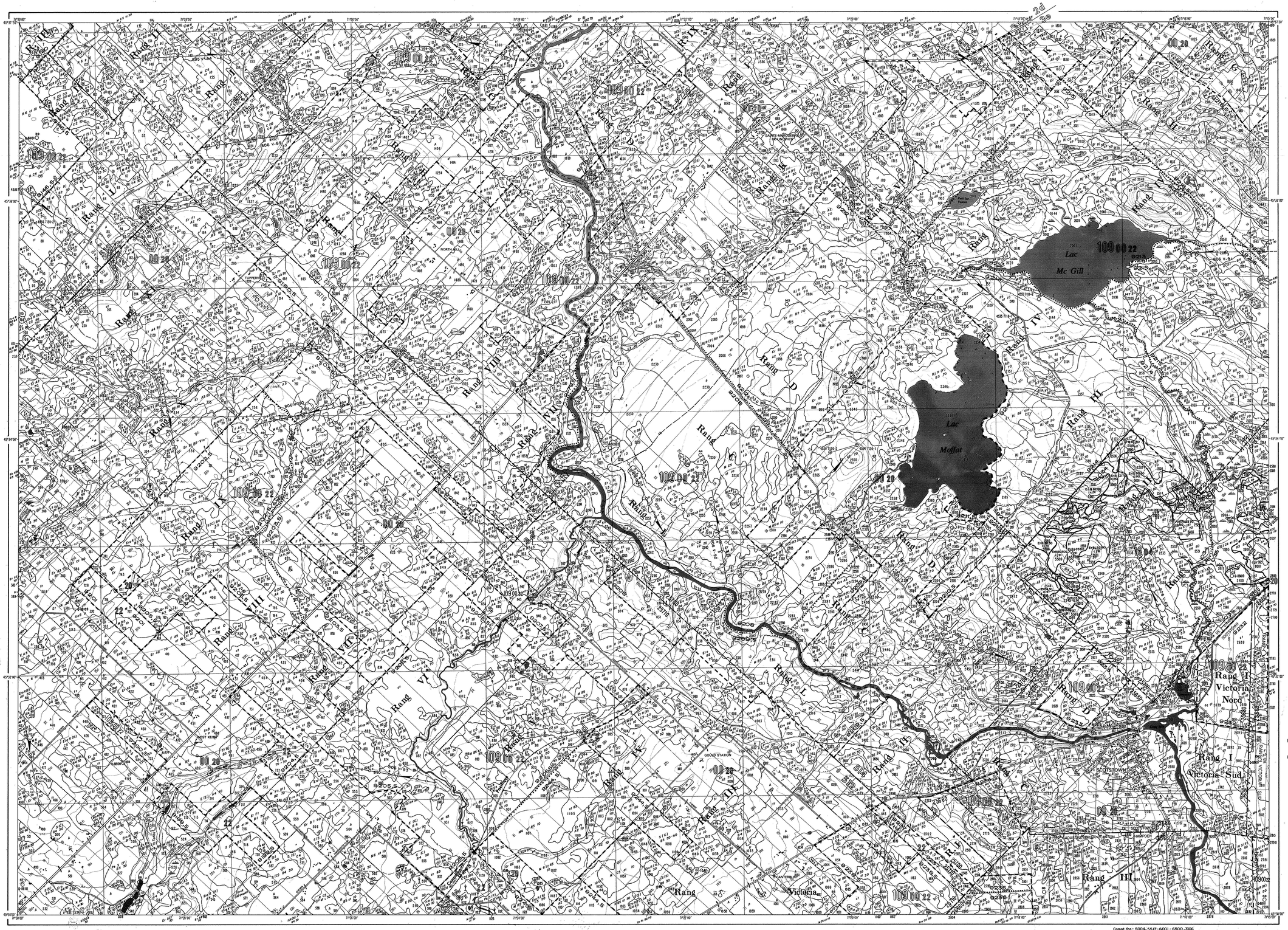

Compt. for.: 5004-5517-6001-6500-7006
À jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions
Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou tassé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, pale sèche, épave
Ancrage, boie d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de réserve
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à diamètre limite, conifères
Coupe à diamètre limite, feuillus
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Enlèvement partiel (dégagement)
Plantation à racines nues
Plantation en mottes
Plantation de boutures
Ensemencement naturel
Ensemencement artificiel
Récolte (bois les tiges bisées/déterioré libres)

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
Sapin et/ou épinette blanche
Pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
Pin blanc et/ou pin rouge
Pin rouge
Pin gris
Mélèze (cultivé)
Pruche (plantation)
Pessière
Épinette noire et/ou épinette rouge (épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
Mélèze (cultivé)
Pruche
Épinette noire et/ou pin rouge
Pin gris
Pin blanc et/ou épinette blanche
Pin rouge
Pruche
Sapin
Pin blanc
Pin gris
Sapinière
Sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse
Mélèze (cultivé)
Épinette noire et/ou épinette rouge
Pin blanc et/ou pin rouge
Pin rouge
Pruche
Pin gris
Épinette blanche
Plantation d'épinette blanche
Plantation de mélèze hybrides
Plantation d'épinette rouge
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cédre)
— — — — avec mélèze
— — — — avec pruche
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cédre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cédre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Mélèzaie
(le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— épinette noire et/ou épinette rouge
— épinette blanche
— pin rouge
— pin gris
— pruche
— sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de mélèze européen)
— (plantation de mélèze japonais)
— (plantation de mélèze hybrides)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleaux blancs avec résineux
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Feuillus d'essences tolérantes avec résineux
— — — — avec pin rouge
Peupleraie avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec mélèze
Chênaie avec résineux
Érablière résineuse
Érablière à sucre, à bouleaux jaunes
— — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
(plantation)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peupleraie
Peuplier rouge
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à peuplier
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybrides
— — de mélèze d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Coupe partielle
Coupe à blanc
Brûlé par feu

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche mesurée
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Chablis partiel
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
90-30	30-90
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jn (jaune inégalienne): Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements : majorité des tiges entre 0 et 40 ans.
Vn (vieux inégalienne): Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges plus épaisses et plus décliniques. Autres peuplements : majorité des tiges ont plus de 50 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-3m)	2 (3-9m)	3 (9-12m)	4 (12-17m)	5 (17-22m)	6 (+22m)
A 90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 70%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	+
Forte	61 à 75 %	++
Très forte	76 % et plus	+++

Superficie minimale de pente : 0 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les fiches publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 D2 50+ 6
S = stratification
E = classe de pente
C = classe d'âge
D = densité
classe de hauteur
classe de couvert
classe de densité
sous groupe d'essences
groupement d'essences

6 C5 c60 R1
6 = classe de pente
C = classe d'âge
c = origine
classe de hauteur
classe de couvert
classe de densité
type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR.) CONSULTANTS D.C.B. INC.
SIGNATURE : Jacques Lalibertés
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR.)
SIGNATURE :

Carte forestière : Photographie aérienne : 1988
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/15/89
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 5
Unité de gestion 51-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1
Mode de tenure ou de gestion 000*00'20*
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou bulrex
Bassin hydrographique 204 03
Bassin primaire 1
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 514*
Municipalité 25700*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 9233*
Région écologique 3e
Municipalité régionale de comté M.R.C. S20 LE HAUT ST-FRANÇOIS

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21-E-13 S.E.	21-E-14 S.O. S.E.	21-E-15 S.O.
21-E-12 N.E. S.E.	21-E-11 N.O. S.O.	21-E-10 N.E. S.E. S.O.
21-E-5 N.E.	21-E-6 N.O.	21-E-7 N.E. S.O.

21 E/11 S.O.

56